

térieure. » Il avait été dit d'abord : « La limite sera depuis la mer jusqu'à Aser Enon, frontière de Damas. » Num. xxxiv, 10, 11. Depuis la fin de la région du nord, c'est-à-dire depuis la cour d'Enan, les limites se développent, d'après le livre de Nombres, jusqu'à Séphama, que les Hébreux appellent Apamée; d'Apamée elles descendent à Rébla, aujourd'hui Antioche en Syrie. Et nous ne pouvons douter qu'il s'agit dans Rébla de la ville la plus importante de la Coelé-Syrie actuelle, puisqu'il est dit après : « Vis-à-vis de la fontaine, » ce qui désigne évidemment celle de Daphné, fontaine dont les eaux des plus abondantes sont un des charmes d'Antioche. Cnéus Pompée, qui soumit le premier la Judée à l'empire de Rome, fit planter d'arbres cet endroit par ses soldats, et il lui donna le nom de Daphné, d'après la fable des poètes, à cause des lauriers et des cyprès qui y abondent. De là les limites arrivent le long de l'orient à la mer de Chénéreth, jusqu'au lac de Tybériade. Ce lac est appelé mer, quoique les eaux en soient douces, parce que l'Écriture a coutume de donner le nom de mer aux grandes étendues d'eau. Plus loin, les limites s'étendent au Jourdain et se ferment enfin à la mer, soit à la mer Morte, soit au fond du golfe de la mer Rouge, disent d'autres commentateurs, sur le littoral de laquelle est située Ahila, qui est de

contra Orientem in mare Chenereth, et tendent usque ad Jordanem, et ad ultimum clauduntur mari. » Supra dixerat : « Et erit terminus a mari usque ad Aser Enon, terminus Damasci. » Num. xxxiv, 10, 11. A fine igitur Septentrionalis plage, hoc est, atri Enan, tendunt fines, juxta Numerorum librum, usque Séphama, quam Hebræi Apamiam nominant; et de Apamia descendunt termini in Rébla, que nunc Syriæ vocatur Antiochia. Et ut scias Reblam hanc significare urbem, que nunc in Syria Coele nobilissima est, sequitur : « Contra fontem, » quem perspicuum est significari Daphnem, de quo fonte supradicta urbs aquis abundantissimis fruatur. Hic autem locus a Cneo Pompeio, qui primus Judæam Romano subiecit imperio, militari manu consitus est; et ab eo juxta fabulosa poetarum, Daphnes nomen accepit, ab lauros et cyparissos, que arbores in ipso loco frequentissimas sunt. Inde, inquit, perveniunt termini contra Orientalem plagam ad mare Chenereth, usque ad stagnum Tyberiadis. Mare autem dicitur, cum habeat dulces aquas, juxta idioma Scripturarum, quo congregationes aquarum appellantur maria. Et tendent, inquit, termini usque Jordanem, et ad ultimum clauduntur mari, vel mari mortuo, vel ut alii putant, lingua maris Rubri, in

nos jours la garnison d'une légion et un avant-poste des Romains. Voilà d'après le livre des Nombres. D'après Ezéchiel, la région orientale se prend du milieu d'Auran, qui est une forteresse du pays de Damas dans le désert, et du milieu de Galaad, chaîne de montagnes qui est reliée à celle du Liban, et que le sort fit échoir dans les lots de Ruben, de Gad et d'une demi-tribu de Manassé; elle a derrière elle la Phénicie et l'Arabie; Jacob, parti de Charris, y arriva et fut pris par Laban, Genes. xxxi, et Jérémie en parle ainsi : « Galaad, tu es le commencement du Liban; » Jerem. xxii; c'est Galaad, fils de Machir et petit-fils de Manassé, qui conquit ce pays de montagnes sur les Amorhéens. Et toute cette région finit au Jourdain et à la mer orientale, qui est bien ici la mer Morte et non la mer Rouge.

Montrons le sens figuré. Les bornes de l'Aquilon, après avoir fait un long détour par Elthalon, Sadada, Bérotha, Sabarim Thicon, Auran, Damas, arrivent à la cour d'Enon, à l'extrémité de la terre d'Emoth, où la région orientale sort du milieu de la colère d'Auran, du milieu du sang de Damas ou de la pénitence, pour nous montrer, après la colère divine et la pénitence, l'espérance du salut, et du milieu de la terre d'Israël, qui contient la vision de paix, pour atteindre au courant si doux du

cujus littore Ahila posita est, ubi nunc moratur Legio, et presidium Romanorum. Hoc juxta Numerorum librum dictum sit. Juxta Ezechielem vero de medio Auran, quod est oppidum Damasci in solitudine, et de medio Galaad, qui mons Libani collibus copulatus cecidit in sortem Ruben, et Gad, et dimidia tribus Manasse, et est a tergo Phœnicis et Arabiæ, ad quem montem pervenit de Charris profectus Jacob et comprehensus est a Laban, Gen. xxxi, de quo et Jeremias loquitur : « Galaad, tu mihi initium Libani, » Jerem. xxii, quam cepit de Amorheorum regione Galaad filius Machir, filii Manasse; finisque hujus plage, Jordanis fluvius determinans, et mare Orientale, quod in hoc loco mare Mortuum, non linguam maris Rubri intelligunt.

Dicamus juxta topologiam : Post terminos Aquilonis longo circuitu per Elthalon, et Sadada, et Bérotha, Sabarim quoque, Thicon, et Auran, et Damascum, et atrium Enon, ad Emoth usque pervenit orientalis plage : de medio tractus Auran, et de medio Damasci sanguine videlicet pœnitentiæ, et de medio « Galaad, » quod interpretatur « revelatio, » vel « tumultus testimonii, » ut post iram et pœnitentiam, spem salutis ostendat, et de medio terre Israel, que visionem continet pacis, usque ad dulcis-

Jourdain; elle entre en possession de la lumière de l'orient à la mer séparée au loin, en sorte qu'elle finit au fleuve du Jourdain, qui veut dire ruisseau du jugement et à l'entrée de l'orient. « Jusqu'à laquelle vous la mesurerez, » traduisons-nous d'après l'hébreu, qui ne dit rien de ce que les Septante y trouvent : « Jusqu'à la mer orientale du palmier. » Leur erreur est évidemment venue de ce que, trompés par la ressemblance des lettres *daleth* et *res*, ils ont lu THAMORRU au lieu de THAMODDU.

« La région australe au midi, depuis Thamar jusqu'aux eaux de contradiction » ou « de Mariboth, » nom qui veut dire contradiction et querelle, « et depuis Cadès et le torrent jusqu'à la grande mer; c'est la région australe vers le midi. » Ezech. xlvii, 19. Au lieu de cela, voici ce que porte le livre des Nombres : « Le côté du midi commencera au désert de Sin, qui est près d'Edom, et il aura pour limites vers l'orient la mer. Ces limites du midi suivront le circuit que fait la montée du Scorpion, passeront par Senna et s'étendront au midi jusqu'à Cadès-Barné. De là elles iront jusqu'au village nommé Addar et s'étendront jusqu'à Asemona. D'Asemona, elles iront en tournant jusqu'au torrent d'Égypte et elles finiront au bord de la

grande mer. » Num. 3-5. En résumé, pour qu'on ne nous accuse pas de faire un commentaire complet du livre des Nombres à l'occasion d'Ezéchiel, ceci veut dire, que depuis le désert de Sin, qui est près d'Edom, et depuis la mer Rouge, la limite tourne par la montée du Scorpion, Senna, Cadès-Barné et la cour d'Addar, et d'Asemona s'étend jusqu'au torrent d'Égypte qui se jette dans la mer près de la ville de Rhinocorura. Chez Ezéchiel, la limite de la région australe du midi commence à Thamar, ville du désert que Salomon embellit d'ouvrages merveilleux, qui s'appelle aujourd'hui Palmyre et dont le nom hébreu Thamar veut dire palme, pour aller jusqu'aux eaux de contradiction de Cadès, qui est évidemment dans le désert, et jusqu'à l'entrée du torrent dans la grande mer, qui s'étend devant le littoral de l'Égypte et de la Palestine : c'est là la région australe vers le midi.

Après la région de l'Aquilon et après celle de l'orient, quand le soleil de justice s'est levé pour nous, nous sommes admis dans la région du midi; alors la lumière des choses d'en haut se répand en nous; alors nous devenons les convives d'Abraham, Genes. xix, et nous nous enivrons avec Joseph et ses frères, Genes. xliii, de

sima Jordanis fluentia pertingat; que longe separato mari lumen Orientis consequitur, ita ut fluvio « Jordanis, » qui interpretatur « rivus judicii, » et Orientis termino finiatur. Quod autem in LXX ponitur *εὐχάδωκ*, id est, « palmæ, » in Hebræico non habetur; pro quo nos « metiemi » interpretati sumus. Errorque manifestus, quod pro THAMODDU (תָּמוֹדֻד) litteræ decepti similitudine, « daleth et res, » lego- rum THAMORRU (תָּמֹרֻר) (α).

« Plaga autem Australis meridiana a Thamar usque ad aquas contradictionis (sive ad aquas Mariboth; hoc enim contradictio, sive *εὐχάδωκ*, hoc est jurgium sonat), cadens quoque et torrens, usque ad mare magnum; (Puly. plage hæc est plaga ad meridiem Australis. » Pro quo in Numerorum libro ita scriptum est : « Incipit a solitudine Sin, que est juxta Edom, et habebit terminos contra Orientem mare Edom, et tendent usque ad Asemona, ibique per gyrum terminus ab Asemona usque ad torrentem

Ægypti, et maris magni littore finiatur. » Num. xxxiv, 3, 4 et 5. Quod breviter hoc significat (ne per occasionem Ezechielis, ad expositionem videamus Numerorum transisse latissimam), a solitudine Sin, que est juxta Edom, et mari Rubro terminum circue, et per ascensum Scorpionis, et per Senna et Cadesbarne, et atrium Addar; et ab Asemona pervenire usque ad torrentem Ægypti, qui juxta urbem Rhinocoruram mari influit. Hic vero terminus plagiæ australis, hoc est meridiana, incipit a Thamar, que urbs in solitudine est, quam et Salomon miris operibus exstruxit, et hodie Palmyra nuncupatur, quæ in Hebræo sermone THAMAR (תָּמָר) dicitur, que in lingua nostra « palmam » sonat, usque ad aquas contradictionis Cadès, quam in deserto esse non dubium est, et torrens ingrediens mare magnum, hoc quod Ægypti Palestinaque prætedit littoribus, et hæc est plaga Australis ad Meridiem.

Post plagam ergo Aquilonis et Orientis, quando ortus nobis fuerit sol justitie, accipimus Meridianam plagam, quando eorum nobis desuper lumen infunditur, et cum Abraham inimus convivium, Gen. xix, et inebriamur vino, quod lætificat cor hominis

(α) Editi falso legunt תָּמֹרֻר Thamaroth, pro Thamorru quod miss. codices retinent. Error enim non fuit in nomine, sed in mutatione elementi Resch pro Daleth; unde Thamorru, pro Thamoddu. Mar. In aliis libris Thamaru.



ce vin qui réjouit le cœur de l'homme. *Psalm.* ciii. Les limites de cette possession commencent à Thamar, à la palme de la victoire remportée sur les vices, et vont jusqu'aux eaux de contradiction, car les vertus rencontrent toujours les contradictions. C'est ainsi que quelques-uns des Juifs convertis s'élevant contre Paul mettaient opposition aux résultats de la prédication évangélique dans tout l'univers. *Act.* xv. L'Évangile rapporte également ces paroles de Siméon : Cet enfant est pour la ruine et pour la résurrection de plusieurs, et pour être en but à la contradiction. *Luc.* ii, 34. Du choc de toute contradiction jaillit quelque étincelle de sainteté ; c'est là ce que veut dire Cadès, selon la parole du Psalmiste : « Le Seigneur frappera le désert de Cadès. » *Psalm.* xxviii, 8. Ce désert n'avait pas d'abord la sainteté du Seigneur, et il a été frappé et ébranlé, afin qu'il reçût pour hôte Dieu qui a dit : « Sur qui se reposera mon esprit, si ce n'est sur celui qui est humble et paisible, et qui tremble à ma voix ? » *Isa.* lxxvi, 2. Après le désert de Cadès, jusqu'à la grande mer au midi, sur lequel nous nous sommes expliqués déjà et qui réunit les eaux, non pas de la terre, mais des pluies du ciel dans la vérité des diverses vertus.

« La région de la mer sera la plus grande mer, depuis les confins, en droite ligne jusqu'à

ce qu'on arrive à Emath ? ce sera là la région de la mer. » *Ezech.* xlvii, 20. C'est ce que le livre des Nombres dit très-clairement et en moins de mots : « Le côté de l'occident commencera à la grande mer et s'y terminera pareillement, » c'est-à-dire ira de la mer à la mer, de l'embouchure du torrent de Rhinocorra dans la mer jusqu'au point du littoral qui est en regard d'Emath, ville de Syrie, dont nous avons déjà parlé. L'occident, selon les lois du sens mystique, est toujours dans la mer, toujours dans les flots amers, où sévissent chaque jour les naufrages qui causent la mort de tant de malheureux et la perte des richesses et des biens ; et pourtant, si notre patience surmonte toutes ces difficultés, nous arrivons en droite ligne à la terre d'Emath, à la vérité du Seigneur, qui nous a promis les récompenses éternelles pour prix de notre victoire sur les persécutions.

« Vous parlerez entre vous cette terre selon les tribus d'Israël. Vous la prendrez pour héritage avec les étrangers qui viendront vers vous et qui auront des enfants au milieu de vous ; et ils vivront au milieu des enfants d'Israël comme s'ils étaient nés en ce pays, partageant avec vous la terre pour en posséder leur part au milieu des tribus d'Israël. Et dans quelque tribu que se trouve un étranger, vous lui donnerez là son partage, dit le Seigneur Dieu. »

*Psalm.* ciii, cum Joseph et fratribus ejus. *Gen.* xliii. Incipit autem ista possessio et hi termini Thamar, a palma vitiolicta victoriarum vitorum, usque ad aquas contradictionis. Semper enim virtutibus contradicitur. Unde et pradicatio evangelice, Judæi contra Paulum disserentes, in toto orbe asserunt contradicere. *Act.* xv. Et in Evangelio legimus, Simeone dicente : « Hic erit in ruinam et resurrectionem multorum, et in signum qui contradicetur. » *Luc.* ii, 34. Omnis autem contradictio est sanclitatis, quod interpretatur Cadès, dicente Psalmista : « Concutiet Dominus desertum Cadès ; » *Psalm.* xxviii, 8 ; quod videlicet primum non habebat Domini sanclitatem, sed concussus est atque commotus, ut reciperet hospitem Deum, qui dicit : « Super quem requisiesci (Al. requiesces) spiritus meus, nisi super humilem et quietum, et tremelem verba mea ? » *Isa.* lxxvi, 2. Post desertum Cadès, usque ad mare magnum in meridie, plaga Australis torrens est, de quo supra diximus ; non de terra, sed de celo pluvias habet diversarum virtutum varietate collectas.

« Et plaga maris, mare magnum a confinio per

directum, donec venias Emath, hæc est plaga maris. » *Ezech.* xlvii, 20. De qua manifestus et breviter scribit Numerorum liber : Plaga autem occidentalis a mari magno incipiet, et ipso fine concludetur, hoc est, de mari usque ad mare ; ad torrentem (Al. a torrente) videlicet Rhinocorra, qui influit in mare, usque ad eum locum qui est contra Emath urbem Syriæ, de qua supra diximus. Occidens autem juxta leges tropologiae semper in mari est ; semper in salo et fluctibus, ubi quotidie naufragia suscitantur, et miserorum neces, et divitiarum et mercium amissio ; et tamen qui am hæc omnia patientia frugerimus, venimus per directum ad Emath, hoc est, ad Domini veritatem, qui victis persecutoribus, æterna nobis præmia repropisist.

« Et dividetis terram istam vobis per tribus Israel, et mittetis (Al. metietis) eam in hereditatem vobis, et advenis qui accesserunt (Vulg. accesserunt) ad vos, qui generaverint filios in medio vestri, et erunt vobis sicut indigene inter filios Israel, vobiscum dividunt possessionem in medio tribuum Israel. In tribu autem quancunque fuerit advena, ibi dabitis possessionem illi, ait Dominus Deus. » Per hoc capitulum

*Ezech.* xlvii, 21 et seq. Ce passage nous apprend — et c'est ce qui abat l'orgueil des Juifs — qu'il n'y a pas de partage distinct entre Israël et le peuple des Gentils. Puisque la terre leur est donnée en même temps qu'à ceux qui sont du peuple d'Israël, c'est-à-dire aux indigènes, nul ne peut douter que les Gentils aient part au même héritage que le peuple Juif, à la condition toutefois de s'être convertis au culte du Dieu d'Israël, ce qui est le caractère propre du nom de Chrétien, les Juifs ayant la lettre pendant que nous avons l'esprit, les Juifs, dis-je, ayant le papier du livre pendant que nous avons ce qui est écrit sur ce papier. Dans Moïse, c'est le sort qui attribue les lots du partage, dans Ezechiel nous l'avons dit, c'est le Seigneur qui fait directement ce partage ; la même possession est donnée à l'étranger et à l'Israélite, et l'héritage est assuré dans chaque tribu, sur l'ordre du Seigneur Dieu.

« Voici les noms des tribus. Depuis l'extrémité du nord, le long du chemin d'Ethalon, lorsqu'on va à Emath, la cour d'Enon sera la borne du côté de Damas, vers l'Aquilon, le long du chemin d'Emath, et la région orientale et la mer termineront le partage de Dan. Près des bornes de la tribu de Dan, Aser aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer. Près des bornes d'Aser, Nephthali aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer. Près des bornes

de Nephthali, Manassé aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer. Près des bornes de Manassé, Ephraïm aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer. Près des bornes de Ruben, Juda aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer. » *Ezech.* xlviii, 1 et seq. L'étendue de la terre sainte étant décrite, tant d'après la prophétie actuelle d'Ezechiel que d'après le livre des Nombres, voici maintenant la description de chaque tribu, depuis la région orientale jusqu'à celle de l'occident ou de la mer. On leur assigne d'abord la limite depuis l'Aquilon le long du chemin d'Ethalon lorsqu'on va à Emath, la cour d'Enon ou Aser Enon étant la borne du côté de Damas, vers l'Aquilon, le long du chemin d'Emath. Nous nous sommes expliqués sur tout cela. Voici donc l'ordre des tribus : Dan la première, Aser la seconde, Nephthali la troisième, Manassé la quatrième, Ephraïm la cinquième, Ruben la sixième, et Juda la septième. C'est là le côté gauche et la perfection du nombre sept. Puis viennent les prémices des pères et des Lérites, et au milieu le sanctuaire du Seigneur et le Saint des saints. La ville elle-même est tracée sur les quatre côtés en carré, ayant quatre mille et cinq cents roseaux. Viennent aussi la description dans l'ordre du faubourg des pré-

discimus (et decutitur supercilium Judæorum) nihil inter Israel et gentium populum esse divisum. Si enim advenis et alienigenis cum his qui sunt de populo Israel, hoc est indigenis, terra dividatur, nulli dubium eandem esse hereditatem populi gentium et populi Judæorum, si tamen conversi fuerint ad cultum Dei Israel, quod proprie nomen possidet Christianum, habentibus Judæis legis litteram, et nobis spiritum, illisque tenentibus membranam, et nobis eum qui scriptus est in membranis. Et apud Moysen sorte terra dividitur ; hic autem, ut diximus, Domini judicio delegatur ; unaque possessio est advenæ et Israeli, et in singulis tribubus datur hereditas, jubente Domino Deo.

« Et hæc nomina tribuum : A finibus Aquilonis juxta viam Ethalon pergentibus Emath atrium Enon, terminus Damasci ad Aquilonem juxta Emath, et erit ei a plaga Orientali (Vulg. plaga orientalis) mare, Dan una. Et a termino Dan a plaga Orientali usque ad plagam maris, Aser una. Et super terminum Aser a plaga Orientali usque ad plagam maris, Nephthali una. Et super terminum

Nephthali a plaga Orientis usque ad plagam maris, Manasse una. Et super terminum Manasse a plaga Orientali usque ad plagam maris, Ephraim una. Et super terminum Ephraim a plaga Orientali usque ad plagam maris, Ruben una. Et super terminum Ruben a plaga Orientali usque ad plagam maris, Juda una. » Descripta terræ sanctæ possessio, tam juxta presentem Ezechielis prophetiam, quam juxta Numerorum librum, nunc singularum tribuum a plaga Orientali, usque ad plagam Occidentis, id est, mari possessio describitur ; et primum fines accipiunt ab Aquilone juxta viam Ethalon pergentibus Emath, atrium sive Aser-Enon terminum Damasci ad Aquilonem juxta Emath, de quibus ante jam diximus. Incipit autem primum tribus Dan, secunda Ase, tertia Nephthali, quarta Manasse, quinta Ephraim, sexta Ruben, septima Jude, hoc est, a sinistra parte, et completur numerus septenarius. Deinde primitiæ sacerdotum et Levitarum, et sanctuarium Domini in medio, sanclumque sanctorum. Urbis quoque ipsa describitur per singula latera in quadrum, quatuor millia et quingentos habens ca-



tres et des Lévités et le partage du prince. Enfin du côté droit se succèdent les cinq autres tribus, pareillement depuis la région de l'orient jusqu'à celle de l'occident, dans l'ordre que voici : Benjamin la première, la seconde Siméon, ayant son partage spécial et nullement mêlé à celui de Juda, la troisième Isachar, Zabulon la quatrième et Gad la cinquième. Puis ce sont les portes de la ville, trois pour chaque région et le nom de la ville-même, que contient une lame d'or sur le front du Pontife. De toutes ces choses nous traiterons en son lieu. Il faut remarquer aussi qu'il n'est fait ici aucune mention des quarante huit villes qui sont données avec leurs faubourgs comme demeure à la tribu de Lévi, et des villes de refuge, trois au-delà du Jourdain, Bosor, Ramoth et Gaulon, dans les deux tribus et demie, et trois en-deça, Cadès, Sichem et Cariatharbé. Il eût été superflu dans une description mystique de la demeure des saints et de la conversation parfaite, de donner des lieux de secours des fugitifs dont Israël eut besoin lorsqu'il était établi encore sur cette terre, se hâtant vers la cité sainte à travers bien des labeurs et des traverses et disant dans chacun des saints : « Je suis étranger et voyageur comme tout mes pères ; » *Psal.* xxxvii, 43 ; ... « J'ai habité avec les habitants de Cédar et mon âme a beaucoup voyagé. » *Psal.* cxix, 5.

lamos. Suburbana quoque sacerdotum et Levitarum per ordinem describuntur, et possessio principis. Rursusque a parte dextera succedunt quinque tribus a plaga similiter Orientis usque ad plagam Occidentis, quarum prima est Benjamin, secunda Siméon, quam specialiter habens possessionem, et nequaquam ut prius mixtam cum Juda, tertia Isachar, quarta Zabulon, quinta Gad ; portaque civitatis ternae per singulas plagas, et nomen ipsius civitatis, quod in fronte Pontificis auri lamina continetur. De quibus universis in suis disseremus locis, hocque notandum, quod quadraginta octo civitatum, quae in Numerorum volumine tribu Leviticis dantur ad habitandum cum suburbanis suis, hic silentur nomina, et civitates fugitivorum : quarum tres trans Jordanem, Bosor videlicet, et Ramoth, et Gaulon in duabus et dimidia tribu datae sunt, et tres intra Jordanem, Cadès videlicet, et Sichem, et Cariatharbé. Neque enim opus erat in descriptione mystica, et habitatione sanctorum, et conversatione perfecta, fugitivorum describi auxilia, quibus Israël indiguit adhuc in terra positis, et per multos labores atque discrimina ad hanc civitatem venire festinans, et in singulis sanctis loquens : « Advena sum atque

« Près des bornes de Juda, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer, seront les prémices que vous séparerez, vingt-cinq mille mesures de largeur et de longueur, selon l'étendue de tous les autres partages, depuis la région orientale jusqu'à la mer, et le sanctuaire sera au milieu de ce partage. Les prémices que vous séparerez pour le Seigneur auront vingt-cinq mille mesures de long sur dix mille de large. » *Ezech.* xlviii, 8, 9. Il est inutile de revenir sur ce dont j'ai traité, et de faire un nouveau travail sur ce qui a été l'objet du travail précédent, comme s'il n'en avait été rien dit. Après les limites des sept tribus, le texte marque la place des prémices depuis l'orient jusqu'à l'occident, qui doivent avoir vingt-cinq mille roseaux de large, et une longueur proportionnée à l'étendue de chaque tribu depuis l'orient jusqu'à l'occident et dont le nombre est incertain, puisqu'aucune mesure n'a été fixée dans la description de chaque tribu. Mais puisque la largeur est de vingt-cinq mille roseaux, il est permis de conjecturer que le chiffre de la longueur toujours supérieur à la largeur, est de beaucoup plus grand. Au milieu est placé le sanctuaire d'après les prémices qui ont été séparées pour le Seigneur, avec vingt-cinq mille roseaux de long sur dix mille de large. En lisant cela, je ne puis que m'écrier avec l'Apôtre : « O profondeur des ri-

peregrinus sicut omnes patres mei » *Psal.* xxxvii, 43 ; et in alio loco : « Habitavi cum habitantibus Cedar, multum peregrinata est anima mea. » *Psal.* cxix, 5. « Et super terminum Juda a plaga Orientali usque ad plagam maris, erunt primitiae quas separabis, viginti quinque millia latitudinis et longitudinis, sicut singulae partes a plaga Orientali usque ad plagam maris, et erit sanctuarium in medio ejus. Primitiae quas separabis Domino, longitudo viginti quinque millibus, et latitudo decem millibus. » *Ezech.* xlviii, 8, 9. Superfluum est deserta disserere, et in quibus supra laboravimus, quasi non sint dicta, iterum laborare. Post septem terminos, ab Oriente usque ad Occidentem describuntur primitiae, quarum latitudo teneat viginti quinque millia calamorum, longitudo vero sicuti tenent singulae tribus ab Oriente usque ad mare, cuius longitudinis incertus est numerus. Neque enim in singularum descriptione tribuum, mensura descripta est. Sin autem latitudo habet viginti quinque millium calamorum, conjici datur, multo majorem esse numerum longitudinis, quae semper major est latitudine. In medio autem sanctuarium ponitur juxta primitias, quae sunt Domino separate, longitudinis

chesses de la sagesse et de la science de Dieu ! que ses jugements sont incompréhensibles et ses voies impénétrables ! » *Rom.* xi, 33... « Afin que vous puissiez comprendre avec tous les saints quelle est la largeur et la longueur, la hauteur et la profondeur du mystère, et connaître l'amour de Jésus-Christ envers nous, qui surpasse toute connaissance, et afin que vous soyez remplis selon la plénitude des dons de Dieu. » *Ephes.* iii, 18, 19. Le nombre vingt-cinq se rapporte aux sens dont il est dit : Vous posséderez le sens divin, et le nombre dix mille à la vertu parfaite et consommée qui arrive au mystère évangélique par le Décalogue de l'ancien Testament. C'est que j'ai eu déjà occasion de prouver sommairement, et ce que je rappelle ici en passant. Si, en effet, vous additionnez entre eux les quatre premiers nombres, vous ferez le nombre dix, et il en résultera que l'Ancien Testament est compris dans le nouveau et que le Nouveau s'étend pour embrasser l'ancien.

« Or ces prémices du sanctuaire des prêtres auront vingt-cinq mille mesures de long vers l'Aquilon, dix mille mesures de large vers la mer, dix mille mesures de long vers le midi ; et le sanctuaire du Seigneur sera au milieu. Le sanctuaire sera pour les prêtres qui sont des

enfants de Sadoc, qui ont gardé nos cérémonies, et qui ne se sont point égarés comme se sont égarés les enfants d'Israël et les lévites eux-mêmes. Et ils auront pour prémices, au milieu des prémices de la terre, le Saint des saints, près du partage des Lévités. » *Ezech.* xviii, 40 et seq. La prophétie décrit les quatre côtés des prémices du sanctuaire qui n'appartiennent ni au peuple, ni à la grossière multitude, ni même aux Lévités, au bas de la hiérarchie, mais spécialement à la dignité sacerdotale : le côté de l'Aquilon, celui de l'occident, celui de l'orient et celui du midi, et l'ordre de ces côtés indique celui de nos progrès dans la vertu, en sorte qu'abandonnant les froids de l'Aquilon, nous venions à l'occident, quand les vices tombent et périssent en nous, et que de là nous passions à l'orient, pour parvenir, après le lever du soleil de justice, au midi, où brille la lumière la plus pure, la lumière parfaite ; et de l'Aquilon jusqu'à la mer comme de l'orient jusqu'au midi, il y a vingt-cinq mille roseaux de longueur et dix mille de largeur, en sorte que la même mesure est partout gardée en long et en large. Le sanctuaire, c'est-à-dire le temple du Seigneur sera au milieu des prémices sacerdotales, et sera sur chaque face entouré d'un côté égal. Le texte, qui avait dit : « Ces prémices du sanctuaire appar-

viginti quinque millium calamorum, et latitudinis decem millium ; quae legens nihil aliud possum dicere, nisi illud Apostoli : « O profundum divinarum sapientiae et scientiae Dei ! quam inscrutabilia judicia ejus et investigabiles vias ejus ! » *Rom.* xi, 33, et in alio loco : « Ut possitis comprehendere eum omnibus sanctis quae sit latitudo et longitudo, et subtilitas, et profundum ; scire etiam supereminenter scientiam charitatem Christi, ut impleamini in omnem plenitudinem Dei. » *Ephes.* iii, 18, 19. Viceisimum quintum autem numerum referri ad sensum, de quibus dictum est : Sensum divinum possidebit, et decem millium, ad perfectam consummatamque virtutem, quae Decalogo veteris Instrumenti ad evangelicum perveniat sacramentum, et prius breviter omnino perstrinximus, et hic ex parte commonebimus. Si enim ab uno addens numero ad quatuor pervenias, donarum implebis numerum ; atque ita fiet, ut et vetus Testamentum constringatur in novo, et novum in veteri dilatetur.

« Haec autem erunt primitiae sanctuarii Sacerdotum, ad Aquilonem longitudinis viginti quinque millium, et ad mare latitudinis decem millia, sed et ad Orientem latitudinis decem millia et ad Meridiem longitudinis viginti quinque millia ; et erit

sanctuarium Domini in medio ejus. Sacerdotibus erit sanctuarium de filiis Sadoc, qui custodierunt caeremonias meas, et non erraverunt cum errarent filii Israel, sicut erraverunt Levitae. Et erunt (*Fulg.* addit eis) primitiae de primitivis (*Fulg.* primitivis) terre sanctum sanctorum, juxta terminum Levitarum. » Quatuor primitiarum sanctuarii describuntur plagae, quae non ad populum, nec ad regnum ignobilium, neque ad Levitas, inferiorum gradum, sed proprie ad cultum pertinent sacerdotum : Aquilonis videlicet, et Occidentis, et Orientis, et Austri, et per partes profectum ordo narratur, ut Aquilonis frigora relinquentes, veniamus ad Occidentem, quod sicut occidant nobis vita atque intereant, et inde transeamus ad Orientem, ortoque nobis sole justitiae, veniamus ad Meridiem, in quo clarissimum lumen atque perfectum est ; et tam ab Aquilone usque ad mare, quam ab Oriente usque ad Meridiem, viginti quinque millia longitudinis et latitudinis decem millia sint, ut ubique eadem longitudinis et latitudinis mensura servetur. Sanctuarium autem, id est, templum Domini, in medio erit primitiarum sacerdotum, et aequo latere ex omni parte vallabitur. Et quod dixerat : « Haec autem erunt primitiae sanctuarii sacerdotum, » ne communi vocabula



tiendront aux prêtres, » craignant de voir tous les prêtres, à l'occasion d'une dénomination commune, s'attribuer la possession de ce lieu et les cérémonies à observer, pose plus loin cette explication : « Le sanctuaire sera pour les prêtres d'entre les enfants de Sadoc, » qui veut dire juste et dont il est écrit : « Le Seigneur est juste et il aime la justice, et son œil voit l'équité. » *Psal.* x, 8. Au lieu de Sadoc, les Septante écrivent Sadoc. C'est de ce Sadoc que parle l'Évangile : « Le Père ne juge personne et il a donné tout jugement au Fils ; » *Joan.* v, 22 ; et c'est lui que le prophète chante en son langage mystique sous le nom de Salomon : « Donnez, ô Dieu, votre jugement au roi, et votre justice au fils du roi. » *Psal.* LXXI, 1. Les prêtres qui posséderont le sanctuaire du Seigneur et qui garderont ses cérémonies, ce sont ceux qui ne se sont point égarés comme se sont égarés les enfants d'Israël et les Lévités mêmes. Nous avons déjà traité ce sujet. Ceux-ci n'offrent pas des victimes, mais contents du privilège de leur nom et de l'humilité de leur faiblesse, ils ne cessent de répéter en leur cœur : « Je connais mon iniquité, et mon péché s'élève sans cesse contre moi. » *Psal.* L, 4. Qu'ils méritent ces paroles, ceux du clergé, qui, après s'être laissé vaincre par l'excès de la persécution arienne, ont plus tard courbé leur tête puissante sous le joug de la vraie foi, pour ne

omnes sacerdotes vindicarent sibi hujus loci possessionem et caeremonias observandas, ponit specialiter infens : « Sacerdotibus sanctorum erit de filiis Sadoc, » qui interpretatur « justus, » de quo dicitur : Justus Dominus, et justitias dilexit, equitatem vidit vultus ejus. *Psal.* x, 8. Pro quo « Sadoc, » LXX scribunt « Sadoe. » Iste Sadoc loquitur in Evangelio : « Non enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio ; » *Joan.* v, 22 ; et de hoc sub nomine Salomonis mystice Propheta decantat : « Deus, judicium tuum regi da, et justitiam tuam filio regis. » *Psal.* LXXI, 1. Illi autem sacerdotes Domini sanctorum possidebunt et custodient caeremonias ejus, qui non erraverunt cum errarent filii Israel atque Levitæ, de quibus in superioribus disputatum est ; qui non offerunt victimas, sed privilegio nominis, et erroris sui humilitate contenti, semper loquuntur in corde : « Iniquitatem meam ego agnosco, et peccatum meum contra (ad coram) me est semper. » *Psal.* L, 4. Audiat hoc sacerdotalis gradus, et Arianae persecutionis ardore superatus, ac veræ postea fidei, ne opibus careat, potentia colla submitbens, sufficere sibi si non expellatur ex tem-

pas perdre leurs biens : qu'il leur suffise de n'être pas chassés du temple, de conserver comme une ombre et une image de leur ancienne dignité, au lieu de se prélasser, le front haut, dans les délices, et comme s'ils étaient purs et sans tache, de vomir sur nous du haut d'un trône élevé les élocubrations de leur incapacité et de leur loquacité barbare. Ils posséderont, les prêtres qui ne se sont pas égarés comme se sont égarés les enfants d'Israël et les Lévités mêmes, les prémices des prémices de la terre, — les prémices des prémices, comme on dirait la dime de la dime, et le Saint des saints, près du partage des Lévités, en sorte que les Lévités sont limitrophes des prêtres, mais qu'ils ne peuvent avoir la possession du milieu, du centre de la terre sainte.

« Les Lévités auront pareillement, près du partage des prêtres, vingt-cinq mille mesures de long sur dix de large ; toute la longueur de leur partage sera de vingt-cinq mille mesures et la largeur de dix mille. Ils ne pourront rien vendre ni rien changer » ou « mesurer ; ces prémices de la terre ne seront point transférées à d'autres » ou « ôtées à leurs possesseurs, parce qu'elles sont sanctifiées et consacrées au Seigneur. Les cinq mille mesures qui restent de largeur sur les vingt-cinq mille seront jugées profanes et destinées aux édifices de la ville et de ses faubourg ; et la ville sera placée

pro, si pristini nominis umbram quamdam et imaginem teneat, et non resupinus ructans delicias, quasi immaculatus et purus de excoelo throno nobis imperitia suæ et barbaræ garrulitatis ructet naucaem. « Erant, » inquit, « eis primitiæ de primitiis terræ, » hoc est sacerdotibus, et qui non erraverunt, cum errarent filii Israel et Levitæ. Primitiæ autem de primitiis, sicut decimarum decimæ, sanctorumque sanctorum, juxta terminum Levitarum, ut habeant quidem Levitæ confinia sacerdotum, sed umbilicum, id est medium ejus et ipsam possessionem tenere non valcant.

« Sed et Levitis similiter juxta finem sacerdotum viginti quinque millia longitudinis et latitudinis decem millia ; omnis longitudo viginti quinque millium, et latitudo decem millium. Et non vendundam ex eo, neque mutabunt (sive auferentur), qui sanctificatae sunt Domino. Quinque millia autem quæ supersunt in latitudine per viginti quinque millia, profana erunt urbis in habitaculum et in suburbana ; et erit civitas in medio ejus. » *Ezech.* XLVIII, 43 et seq. Quod nos veritatem in profanum,

au milieu. » *Ezech.* XLVIII, 43 et seq. A notre mot profane, qui rend l'expression grecque d'Aquila, correspond laïque dans Symmaque et Théodotion et *antémura* dans les Septante. Un lieu est profane et laïque, c'est-à-dire public, quand il est permis à toute personne du peuple d'y fixer sa demeure sur un point quelconque. Pour ce que disent les Septante : On ne pourra rien mesurer ni ôter, au lieu de : « On ne pourra rien échanger ni aliéner, » cela n'a évidemment aucun sens. C'est ici le tracé du partage des Lévités, limitrophe de celui des prêtres et qui, à cause de la multitude des Lévités, a la même étendue en long et en large que possède le petit nombre des prêtres ; mais il est circonscrit dans des limites propres, afin que ceux qui l'ont comprennent bien qu'ils sont séparés des prêtres, pour abattre l'orgueil des ministres qui, oublieux de l'humilité de leur état, s'enflent jusqu'à se croire au-dessus du sacerdoce, et font consister la dignité, non dans le mérite, mais dans les richesses. C'est ainsi qu'on a pu voir tel ou tel, devenu le premier des ministres, parce qu'il parle à tout instant au peuple et qu'il ne quitte pas le côté du pontife, regarder comme une injure qu'on l'ordonnât prêtre ; et il ne se souvient pas, ce serviteur des tables et des veuves, que c'est précisément le service, non pas seulement des prêtres, mais aussi des veuves et des prêtres qui lui a été délégué. « Ils

ne pourront rien vendre ni rien changer, » en sorte que le partage attribué aux Lévités subsiste toujours le même, que le mérite de la dignité ne devienne pas vénal, que nous ne la transférions pas de l'un à l'autre, parce que les choses saintes par leur consécration au Seigneur appartiennent, non pas à ceux qui en ont reçu le don, mais à celui au nom de qui ils les possèdent. Quant aux cinq mille mesures de large qui restent sur les vingt-cinq mille de long, elles seront un lieu profane pour la ville, c'est-à-dire qu'il sera permis à tous les Israélites, à toute personne du peuple d'y demeurer ; non que ce soit un lieu impur, et qu'on puisse croire qu'il y a, dans l'étendue de la terre sainte, un seul point souillé, immonde et vil ; mais il est profane en ce qu'à l'exception des prêtres, il est permis à toute personne d'y habiter. Par quoi nous comprenons que tout ce qui se rapporte au sens, aux satisfactions corporelles, tout ce que nous percevons par la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher, et le goût est profane, n'a pas la sainteté du temple, est indigne d'entrer dans le privilège sacerdotal, et tombe dans l'avilissement de la laïcité. Enfin au milieu sera la ville dont il est écrit : « Le cours rapide d'un fleuve répand la joie dans la cité de Dieu ; » *Psal.* XLV, 5 ;... « La ville située sur une montagne ne peut être cachée. » *Matth.* v, 14. Nous aurons bientôt à parler de cette cité. Que veu-

pro quo Aquila *ἄεθλον*, Symmachus et Theodotio *λαϊκόν* translulerunt, LXX dixerunt *προτέμματα* quod « antemurale » possumus dicere. Profanum autem est et laicum, id est, vulgare, quod omni populo habitare passim licet. Illud autem quod dixerunt LXX : Nec mensurabitur, nec auferetur, pro eo quod nos diximus, non mutabitur, nec transferetur, sensum non habere, perspicuum est. Describitur quoque Levitarum possessio, quæ vicina quidem est finibus sacerdotum, et eadem habet spatia in longitudine et in latitudine pro multitudine Levitarum, quæ habet parvas sacerdotum, sed tamen propriis vult terminis, et intelligit se a sacerdotali gradu esse disjunctam, ad deiciendam superbiam ministrorum, qui ignorantiam humilitatem status sui, ultra sacerdotes, hoc est prosbyteros, intumescunt, et dignitatem non merito, sed divitiis existimant. Certe qui primus fuerit ministrorum quia (ad. qui) per singula concionatur in populo et a pontificis latere non recedit, injuriam, putat, si prosbyter ordinetur ; et non meminit mensuram et viduarum minister, in obsequium se et ministerium non solum sacerdotum, sed et viduarum et pauperum delegatum. « Et

non vendundam, » inquit, « ex eo, neque mutabunt, » ut permanent Leviticæ distributionis æterna possessio, nec vincatur pretio meritum dignitatis, nec ab alio transferamus ad alium ; quia quæ sanctificata sunt Domino, non eorum quibus data sunt, sed ejus cujus nomine possidentur. Quinque millia autem quæ supersunt in latitudine, per viginti quinque millia, subauditur longitudinis, profana erant urbis, ut eunctis habitare liceat Israelitis omnique de plebe ; non quod immunda sint, aut aliquo de plebe ; non quod sanctæ contaminatum, quid in habitatione terre sanctæ contaminatum, putridum patetur et sordidum ; sed quod præter sacerdotes omnibus in eis habitare permittuntur sil. Per quæ intelligimus cuncta que referimus ad sensus, hoc est, ad corporis voluptates, que visu, et auditu, tactu, odore et sapore capimus, esse profana, et templi sanctimoniam non habere, nec sacerdotalæ esse privilegia (Ad sacerdotalis et privilegii), sed laicæ villatis. Civitas autem erit in medio, de qua scriptum est : « Fluminis impetus sanctificat civitatem Dei ; » *Psal.* XLV, 5 ; et : « Non potest civitas abscondi super montem posita ; » *Matth.* v, 14 ; de qua dicemus in consequentibus. *Προτέμματα*, hoc



lent dire le mot *autémural* des Septante et celui d'espace par lequel ils ont remplacé faubourgs, je ne saurais me l'expliquer.

« Or voici quelles seront ses mesures : vers sa région septentrionale, elle aura quatre mille cinq cents mesures, vers sa région méridionale, quatre mille cinq cents mesures, vers sa région orientale, quatre mille cinq cents mesures, et vers sa région occidentale, quatre mille cinq cents mesures. » *Ezech. XLVIII, 16*. Voici quelles seront ses mesures, c'est-à-dire, les mesures de la cité, puisque le verset qui précède finit ainsi : La ville sera placée au milieu de cette terre ; Le texte commence par la région septentrionale, qu'il fait suivre de la région opposée, celle du midi ; et une seconde fois il réunit les deux points correspondants en opposant à la région orientale celle de l'occident ou la mer. Chaque côté de la ville a quatre mille cinq cents roseaux, qui font un total de onze mille quatre-vingt-cinq pas, en sorte que toute la ville, comme il est dit à la fin de ce volume, a un périmètre de dix-huit mille roseaux, qui donnent quarante-quatre mille trois cent quarante pas. Aussi le psaume quarante-quatre, qui porte

est, antemurale, et *ἐκτέτραπυ*, id est, spatium, quod LXV pro « suburbanis » interpretati sunt, quem sensum in hoc loco habeant, ignoramus.

« Et hæc mensura ejus : ad plagam Septentrionalem, quingenti et quatuor millia, et ad plagam Meridiamalem, quingenti et quatuor millia, et ad plagam Orientalem, quingenti et quatuor millia, et ad plagam Occidentalem, quingenti et quatuor millia. » *Ezech. XLVIII, 16*. Quod dicit : « Et hæc mensura ejus, » subaudiendum est, civitatis. In fine enim præteriti capituli positum est : Et erit civitas in medio ejus, id est, terre. Primumque a plaga Septentrionali incipit, et e regione ponit plagam meridiamalem ; rursusque par reddit pari, ut Orientali plage e contrario ponat Occidentalem, id est, mare ; singulaque latera civitatis habeant quatuor millia et quingentes calamos, qui faciunt supputatim (At supputati) undecim millia passuum et octoginta quinq, ut simul omnis urbs, sicut in fine hujus voluminis scribitur, per circuitum habeat decem et octo millia calamorum, qui faciunt quadraginta

en titre : « Jusques à la fin pour ceux qui seront changés, » et qui est dédié à Idida, c'est-à-dire au bien-aimé du Seigneur, ce qu'Aquila rend par cantique « pour les lis, » et Symmachus par cantique « pour les fleurs, » contient-il les mystères de l'Eglise, qui est la ville du Seigneur, et dont il est écrit dans ce même psaume : « La reine s'est tenue à votre droite, vêtue d'un habit enrichi d'or et environnée de ses divers ornements ; » *Psal. XLIV, 10* ; « Toute la gloire de la fille du roi lui vient du dedans ; » *Ibid. 14* ; elle n'est point semblable à des sépulcres blanchis au-dehors, et elle nettoie et le dedans et le dehors du plat. *Math. XXIII*. Or en elle, lorsque nous nous sommes éloignés de l'Aquilon, qui est le vent le plus froid, nous passons au midi, et après que la lumière de la science s'est levée sur nous, nous craignons la chute de nos forces, regardant, non ce qui est derrière, mais ce qui est devant nous, et comme nous n'avons pas la possession certaine de la vertu, nous écriant chaque jour dans notre prière : « Ne nous abandonnez pas à la tentation qui est au-dessus de nos forces. » *Math. VI, 13*.

quatuor millia passuum, et trecentos quadraginta. Unde et quadagesimus quartus Psalmus, qui inscribitur : « In finem pro his qui commutabuntur, » et pertinet ad « Idida, » id est, ad « amabilem Domini, » sive ut interpretatus est Aquila, « pro liliis, » Symmachusque « pro floribus, » Ecclesie, quæ urbs Domini est, continet sacramenta, de qua scribitur in eodem psalmo : « Astilit regina a dextris tuis in vestitu demurato, circumdata variatæ ; » *Psal. XLIV, 10* ; et iterum : « Omnis gloria filio regis intrinsecus. » *Ibid. 14*, ut non sit similis sepulchris forinsecus dealbatis, sed et intus et foris omnia lavet paropsidis. *Math. XXIII*. Cumque recesserimus ad Aquilone, vento frigidissimo, transimus ad meridiem, et post ortum in nobis lumen scientiæ, occasum fortitudinis formidamus, nequaquam præterita, sed futura considerantes, nec habentes certam virtutis possessionem, sed quotidie in oratione dicentes : « Ne inducas nos in tentationem, quam ferre non possumus. » (a) *Math. VI, 13*.

« Erunt autem suburbana civitatis ad Aquilonem,

« Les faubourgs de la ville auront, du côté du nord, deux cent cinquante mesures, du côté du midi, deux cent cinquante mesures, du côté de l'orient, deux cent cinquante mesures, et du côté de la mer, deux cent cinquante mesures. » *Ezech. XLVIII, 17*. Au lieu de faubourgs, en hébreu *MAGRAS*, les Septante disent encore ici espace. Chaque côté aura deux cent cinquante mesures, c'est-à-dire roseaux de six coudées et une palme ; chaque côté a donc six cent dix-sept pas à peu près, et les quatre ont mille roseaux, équivalant à deux mille cinq cent soixante-huit pas. Cet espace entoure tout le périmètre des murs de la cité, pour la séparer du reste des prémices. On voit par là que sur aucun point de cet espace il n'est permis d'exercer les œuvres de la ville ni de recueillir les fruits, il est exempt de l'usage et du travail des hommes, afin que le terrain qui entoure les murs de la ville ait la riante parure des arbustes et du gazon et de tout ce que la terre produit d'elle-même :

« Le reste sur la longueur, près des prémices du sanctuaire, dix mille mesures vers l'orient et dix mille mesures vers l'occident, sera comme les prémices mêmes du sanctuaire ; et les fruits que l'on en retirera seront destinés pour la nourriture » ou « les pains de ceux qui servent la ville » ou « travaillent pour la ville. Ceux qui serviront la ville » ou « qui travailleront

pour la ville seront de toutes les tribus d'Israël. Toutes les prémices, qui contiendront vingt-cinq mille mesures carrées, seront séparées pour être les prémices de la ville et le partage du sanctuaire. » *Ezech. XLVIII, 18-20*. La ville et ses faubourgs étant décrits, la prophétie veut que ce qui reste des prémices du sanctuaire, une étendue de dix mille roseaux vers l'orient et dix mille encore vers l'occident, soit attribué à ceux qui exercent les métiers dans la ville pour répondre à ses différents besoins ; là sèmeront, pour se nourrir des fruits levés dans cet espace de terre, les ouvriers, tels que ceux qui bâtissent les murailles de la ville ou réparent les murs qui se fendent et tombent en ruine, afin que la ville ait son culte et que les maisons délabrées soient restaurées quand besoin sera. Et ce n'est pas seulement en Israël à la lettre, ou dans la possession spirituelle de la terre sainte par l'Eglise que nous constatons ce fait ; il existe aussi dans l'empire romain, où des villas sont la propriété des villes qui les ont reçues soit de la munificence royale, soit en héritage ou en don des particuliers, afin que les revenus en soient consacrés à l'entretien des édifices et des monuments publics, qui sont l'ornement d'une cité et que perdrait une longue incurie. Or les ouvriers ou les hommes employés aux travaux de la ville seront, est-il dit, de toutes les tribus d'Israël ; c'est que nul ne

ducenti quinquaginta, et ad meridiem, ducenti quinquaginta, et ad Orientem, ducenti quinquaginta, et ad mare, ducenti quinquaginta. » *Ezech. XLVIII, 17*. Pro suburbanis, quæ Hebraice dicuntur *MAGRAS*, rursus *LXX* *ἐκτέτραπυ*, id est, « spatium » translulerunt. Quod autem dicitur, ducenti quinquaginta per singulas plagas, subauditur calami, qui sena cubita habeat et unum palmum ; et per singula latera faciunt passus sexcentos decem et septem paulominus, et in communi mille calamos, habentes passus duo millia quadringentos sexaginta octo ; quæ spatia muros per circuitum ambiunt civitatis, ut inter urbem et ea quæ reliqua sunt, dividant. Ex hoc ostenditur nullum de his spatiis ad exercendum opera civitatis capiendorumque fructuum habere licentiam ; sed vacare ab usu et opere hominum, ut circummuralia urbis sponte nascentium virgultorum atque herbarum et cæterorum quæ terra gignit, habeant incrementum.

« Quod autem reliquum fuerit in longitudine secundum primitias sanctuarii, decem millia in Orientem, et decem millia in Occidentem, erunt sicut primitias sanctuarii ; et erunt fruges ejus in cibum (vel in panes) his qui serviunt (vel operantur) civi-

tati. Servientes autem (vel operantes) civitati, servient (vel operabuntur) ex omnibus tribus Israel. Omnes primitias viginti quinq, quæ tribum per viginti quinque millia in quadrum, separabuntur in primitias sanctuarii et possessionem civitatis. » *Ezech. XLVIII, 18-20*. Post urbis sanctæ descriptionem, et suburbanæ ejus, reliquam partem primitiarum sanctuarii decem millia calamorum in Orientem, et alia decem millia ad Occidentem tendentium, delegari vult his, qui opera civitatis exercent ad varios usus, quibuscumque urbs indiget ; ut scilicet serantur, et ex frugibus quæ in hoc terræ nascentur spatio, vescantur operarii, qui vel mœnia urbis extruunt, vel interrupta et ruinosa restitunt, ut habeat civitas cultum suum, et sarta lecta, cum poposcerit necessitas, instaurantur. Et hæc (al. hoc) non solum in Israel, vel in possessione terre sanctæ spiritaliter Ecclesie mysterio continetur ; sed in Romano quoque feri probatum imperio, ut quedam villæ sint pertinentes ad jura urbium, vel regia munificentia, vel hereditatibus et donatione (al. donat) multorum, ne scilicet paulatim ædificia collabantur, et ædes publicæ, quæ ornameto sunt civitati, longa vexentur incuria. Operarii autem, inquit, sive qui ser-

(a) Ex hoc loco manifestum nobis est antiquitus additam fuisse in Oratione Dominica hujusmodi clausulam quam ferre non possumus, juxta verba Apostoli dicentis : Non patietur vos Deus tentari supra id quod potestis. *Mar.* — Alii mss. non possumus. Porro quod ad Orationis dominicæ textum pertinerit hæc verba, non autem, quod Clericus putat, explicationis gratia abs Hieronymo addita sint, evincunt aliorum Patrum testimonia : patet Hilarii in *Psal. cxviii*, lit. 1 ; Ambrosii de *Sacram.* lib. V, et qui cum descripsit Auctoris sermone 84 in *Append.* Opp. S. Augustini. Et sane luculentissime S. Ambrosius : « Vide, inquit, quid dicit : Et ne patiaris induci nos in tentationem, quam ferre non possumus. Non dicit : non inducas in tentationem, sed quasi athleta tolem vult tentationem quam ferre possit humanam conditio. » Adde quod totidem continuo verbis, nisi in aliquibus libris petitionem partem fecisset, referri non poterant. Habentur etiam aliis apud S. Hieronym. locis, ut in *Math. c. xxv*.



doit se croire exempt de concourir à ces travaux, tous doivent rivaliser de zèle dans l'édification de l'Eglise. C'est ce qui eut lieu, l'écriture nous l'apprend, pour la construction du tabernacle; chacun faisant une offrande selon ses moyens, celui-ci donna l'or, celui-là l'argent, un autre l'écarlate et la pourpre, un autre le fin lin ou tout autre ornement intérieur, tandis que d'autres apportèrent les peaux d'animaux et de chèvres, et quoique les dons fussent différents quant à la qualité de l'objet offert, la récompense était la même pour tous les donateurs; ou plutôt elle est plus grande pour quiconque a donné peu, mais cependant plus que d'autres en égard à ses moyens, à l'exemple de cette veuve pauvre qui mettait deux petites pièces de monnaie dans le tronc du temple et que louait notre Seigneur: « Je vous dis en vérité que cette pauvre veuve a donné plus que tous les autres: car tous ceux-là ont fait des présents à Dieu de ce qu'ils avaient en abondance, tandis que celle-ci a donné de son indigence même tout ce qui lui restait pour vivre. » *Luc.* xxi, 3, 4. Après ces éclaircissements sur les travaux de la ville, il est nécessaire d'expliquer en quelques mots que toutes les prémices du sanctuaire et le partage de la ville calculés pour les quatre faces ensemble contiennent deux cent quarante-six mille et un tiers. Puisque vingt-cinq mille roseaux de six coudées et

vint in operibus civitatis, erunt ex omnibus tribus Israel; ut nullus se ab opere civitatis immunem putet, sed omnes certatim extruant Ecclesiam. Quod in tabernaculo quoque factum legitur, ut pro varietate virium, aliis aurum et argentum, coecum, byssum, et purpuram, variaeque et diversa subtegmina, alii pelles et caprarum offerant pilos, et cum essent dona diversa pro qualitate substantiae, unum donantium esset premium, imo majus eorum qui parva quidem obtulerunt, sed majora pro viribus, in exemplum viduae pauperis, quae duo minuta in gazophylaei dona mittebat, Domini est judicio laudata dicentis: « Vere dico vobis, quia vidua haec pauper plus quam omnes misit; nam omnes hi qui abundantia sibi miserunt in munera Dei; hanc autem ex eo quod deest illi, omnem victum suum quem habuit misit. » *Luc.* xxi, 3, 4. Sicut ergo diximus de operibus civitatis, sic illud breviter perscrutandum est, quod omnes primitiae sanctuarii, et possessio civitatis pariter supputata per quadrum contineat, millia ducenta quadraginta sex, et parlem tertiam. Si enim viginti quinque millia calamorum, qui senos cubitos habent et palmum unum, faciunt nostra, hoc est, Romana sexaginta et unum millia,

un palme font soixante-un mille six cent soixante-sept de nos pas romains, il est évident qu'en calculant sur le quadruple de ces pas on doit obtenir un nombre plus grand. D'où nous apparaît ce sens spirituel de l'ensemble que le partage de l'Eglise fût beaucoup plus étendu qu'il ne fut en Judée, où elle ne reçut pas de lot de la terre sainte; mais quarante-huit villes dans les différentes tribus, comme demeure et lieu, d'hospitalité et non en pleine propriété; en sorte que ceux qui paraissent être laïques et n'être point parvenus à la dignité sacerdotale et lévitique, pourvu qu'ils soient ouvriers dans la ville du Seigneur, se nourrissent des fruits de la terre sainte, de la terre des doux, de la terre de ceux qui croient, et dont un disait: « Je crois que je verrai les biens du Seigneur dans la terre des vivants. » *Psal.* xxvi, 13.

« Le reste sera pour le partage du prince, de tous côtés et tout autour des prémices du sanctuaire et du partage de la ville, vis-à-vis des vingt-cinq mille mesures des prémices, jusqu'aux bornes qui sont du côté de l'orient; et de même du côté de la mer, vis-à-vis des vingt-cinq mille mesures jusqu'aux bornes de la mer; ce sera encore le partage du prince; et les prémices du sanctuaire et le saint lieu du temple seront placés au milieu. Or ce qui restera du partage des Lévités et du partage de la ville au milieu des

et sexcentos sexaginta septem passus, nulli dubium est, haec in quadruplum supputata superiorem efficeret numerum. Ex uno perspicimus omnia intelligenda spiritaliter, Ecclesiae possessionem multo latiore esse, quam quondam fuit in Judaea, qui ne accipere quidem partes terrae sanctae, sed ex singulis tribus quadraginta octo civitates, non ex pleno possessionem, sed habitationem et hospitium susceperunt; ut ipsi quoque qui videntur laici, nec perennise ad sacerdotalem et Leviticum gradum, tamen si operentur in Domini civitate, reserantur de sancta terra, terra militum, terraque erodentium, quorum unus loquebatur: « Credo videre bona Domini in terra viventium. » *Psal.* xxvi, 13.

« Quod autem reliquum fuerit, principis erit ex omni parte, sive hinc, sive inde (*Vulg.* tacet sive hinc, sive inde) primitiarum sanctuarii et possessionis civitatis et regione (*sive* contra faciem) viginti quinque millium primitiarum usque ad terminum orientalem, sed et a mari (*Vulg.* ad mare) et regione (*sive* contra faciem) viginti quinque millium usque ad terminum maris similiter in partibus principis erit, et erunt primitiae sanctuarii et sanctuarium templi in medio ejus. De possessione quoque Levi-

autres partages, et qui appartiendra au prince, sera entre les bornes de Juda et les bornes de Benjamin. » *Ezech.* xlviii, 21, 22. J'ai déjà amplement expliqué qui est ce prince et fait remarquer qu'il recevait à lui seul autant que toute une tribu. Un nouveau renseignement nous est donné ici: tout ce qui reste de toutes les tribus, c'est lui seul qui le reçoit, afin qu'il n'y ait aucune tribu qui n'offre des dons au prince, qui ne peuvent être pris d'aucune autre part que des prémices qui servent au temple, au sanctuaire et au partage de la ville. Le texte est formel là-dessus: « Vis-à-vis » ou « en face des vingt-cinq mille mesures des prémices jusqu'aux bornes du côté de l'orient » et « jusqu'aux bornes du côté de la mer; » en sorte que les prémices sont entre les sept et les cinq tribus, que la ville avec ses faubourgs est au milieu des prémices, et que le sanctuaire du temple est au milieu de la ville. De même, tout ce qui reste du partage des Lévités et du partage de la ville, sera attribué au prince, et l'extrémité des partages des sept tribus sera voisine des prémices, de la cité et du temple, dans la tribu de Juda, et l'extrémité des partages des cinq tribus aura le même privilège dans la tribu de Benjamin, et ces parties extrêmes appartiendront au prince. Là-dessus, il faut admirer les mystères de l'écriture sainte; on peut les méditer plutôt que de les développer

tarum et de possessione civitatis in medio parium principis erit inter terminum Juda et inter terminum Benjamin, et ad principem pertinebit. » *Ezech.* xlviii, 21, 22. De hoc principe supra plenius disputatum est, et quod tantum solus acciperet quantum una tribus. Nunc autem aliud discimus, quod ex eunetis tribus quidquid reliquum fuerit, hic solus accipiat, ut nulla tribus sit, quae principis dona non offerat; non aliunde, sed ex primitiis quae templo et sanctuario et delegatis urbis partibus serviunt. Hoc est enim quod dicit: « E regione, » sive « contra faciem viginti quinque millium primitiarum usque ad terminum orientalem, » sive usque ad terminum maris; ut sint primitiae inter septem et quinque tribus, et in ipsis primitiis civitas et suburbana ejus, et in medio civitatis sanctuarium templi. Sed et de possessione Levitarum et de possessione civitatis quidquid reliquum est, principi deputabitur erique pars extrema septem tribuum vicina primitiis et civitati, et templo in tribu Juda et pars extrema quinque tribuum eodem jure quo supra in tribu Benjamin, ipsa extrema pars ad principem pertinebit. Ex quo Scripturae sanctae sacramenta miranda sunt, et cogitanda magis, quam

en paroles. Dans le premier partage des terres, la terre au-delà du Jourdain fut divisée par Moïse entre les deux tribus de Ruben et de Gad et la demi-tribu de Manassé, *Jos.* xiii; en deça du Jourdain, Josué fils de Nun et Eléazar fils d'Aaron établirent Juda à partir du midi, *Jos.* xv, et Ephraïm et l'autre demi-tribu de Manassé à partir de l'Aquilon, *Jos.* xviii. Plus tard, des explorateurs pour chaque tribu ayant été envoyés de Silo, et le partage de la terre confié à Josué et à Eléazar, Benjamin reçut son lot près de Juda du côté du midi et près d'Ephraïm et de la seconde demi-tribu de Manassé. En second lieu, la tribu de Siméon reçut son partage dans la tribu de Juda, pour l'accomplissement de ce que dit l'écriture au sujet de Lévi et de Siméon: « Je les diviserai dans Jacob et je les disperserai dans Israël. » *Genes.* xlix, 7. En troisième lieu, Zabulon reçut la Galilée, où est le mont Thabor. Puis le territoire où est Jezraël jusqu'au Jourdain, échut à Issachar. Ensuite, Aser eut le territoire jusqu'au mont Carmel, qui domine la grande mer, et Tyr et Sidon. En sixième lieu, Nephthali fut établi dans la Galilée jusqu'au Jourdain, là où est Tibériade, autrefois appelée Chenereth. En septième lieu, Dan s'étendra jusqu'à Joppé, là où sont les tours d'Aïlon, et Sélebi, et Emaüs, maintenant appelés Nicopolis; toutefois nous lisons plus loin que les enfants de Dan, sortant de leurs li-

eloquio proferanda. In priori enim divisione terrarum trans Jordanem per Moysen duabus tribubus Ruben, et Gad, et dimidia tridui Manasse terra divisa est; *Josue*, xiii; intra Jordanem autem per Josue filium Nun et Eleazar filium Aaron, Judas possessit ab Austro, *Josue*, xv et Ephraïm et Manasse tribus dimidia, ab Aquilone. *Josue*, xvii. Postea vero de Silo missis exploratoribus per singulas tribus, et descriptione terre allata ad Josue et Eleazar, Benjamin juxta Judam ab Austro, et juxta Ephraïm et dimidiam tribum Manasse accepit possessionem. Secunda tribu Siméon hereditatem accepit in (*al.* de) tribu Juda, ut impleretur quod scriptum est de Levi et Siméon: « Dividam eos in Jacob, et dispergam eos in Israel. » *Gen.* xlix, 7. Tertia Zabulon Galileam accepit, in qua est mons Thabor. Quarta Issachar, ubi est Jezrael, usque ad Jordanem. Quinta Aser, usque ad montem Carmel, qui imminet Nephthali, in Galilaea usque ad Jordanem, ubi Tyberias, quae olim appellabatur Chenereth. Septima Dan usque ad Joppem, ubi sunt turres Aïlon, et Sélebi, et Emaüs, quae nunc appellantur Nicopolis; haec postea legerimus, quod ceperint sibi, transcensis aliis tri-



mites, ajoutèrent à leur tribu la ville de Lesem, aujourd'hui Panéas. Les choses étant ainsi, devant une divergence aussi grande entre le partage primitif et celui d'Ézéchiël, remarquons comment dans l'un et dans l'autre partage, la ville et le temple sont situés entre la tribu de Juda et celle de Benjamin. Seulement dans le premier partage, Juda est du côté du midi, et Benjamin du côté du nord, tandis qu'ici au contraire Juda est du côté du nord et Benjamin du côté du midi; après lui, Siméon est le second, Issachar le troisième, Zabulon le quatrième et Gad le cinquième, et ce sont là les cinq tribus, comme le texte va nous le dire.

« Quant aux autres tribus, le partage de Benjamin sera depuis la région orientale jusqu'à la région occidentale. Et près du partage de Benjamin, Siméon aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de l'occident. Et près des bornes de Siméon, Issachar aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de l'occident. Et près des bornes d'Issachar, Zabulon aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de l'occident. Et près des bornes de Zabulon, Gad aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer. Et vers les confins de Gad sera la région méridionale : ses bornes seront depuis Thamar jus-

qu'aux eaux de contradiction de Cadès; son héritage s'étendra vers la grande mer. C'est là la terre que vous mesurerez entre les tribus d'Israël, et tels seront leurs partages, dit le Seigneur Dieu. » *Ezech. XLVIII, 23 et seq.* Remarquons en passant que la tribu de Gad, à qui le premier partage avait donné son lot au-delà du Jourdain, est ici placée la dernière des cinq tribus, dans la contrée autrefois possédée par Juda vers la région australe, au midi, et que son héritage s'étend vers la grande mer, ses bornes allant depuis Thamar jusqu'aux eaux de contradiction de Cadès. Thamar est la même ville dont nous avons parlé déjà, qui s'appelle maintenant Palmyre et qui fut autrefois construite par Salomon. Thamar en hébreu veut dire palme, et l'on croit que cette ville a tiré son nom de l'abondance des palmiers dans son territoire. Sur ce qui suit : « Jusqu'aux eaux de contradiction de Cadès, son héritage s'étendra vers la grande mer, » au lieu de quoi les Septante disent : « Depuis Thémán et l'eau de Mariboth de Cadès, son héritage s'étendra jusqu'à la grande mer, » il faut observer que le mot hébreu *NÉHÉLA* est à double sens et veut dire héritage et torrent, et qu'il vaudrait mieux l'entendre ici dans le sens de torrent que dans celui d'héritage; et ce serait alors le torrent qui

tribus, urbem Lesem in tribu Dan, quæ hodie appellatur Paneas. Cum hæc se ita habeant, et inter priorem tribuum descriptionem et quæ nunc habetur, tanta diversitas sit, hoc consideremus quomodo et in præsentis descriptione et in præterita inter tribum Juda et Benjamin urbs et Templum collocatum sit. Et in priori quidem descriptione Judas erat ab Austro et Benjamin ab Aquilone; hic vero e contrario fit, ut Judas sit ab Aquilone, et Benjamin ab Austro; post quem secundus est Simeon, tertius Issachar, et quartus Zabulon, quintus Gad, quique videlicet tribus, sicut in consequentibus dicitur; scriptum est enim :

« Et reliquis tribubus, a plaga Orientali usque ad plagam Occidentalem, Benjamin una. Et contra terminum Benjamin a plaga Orientali usque ad plagam Occidentalem, Simeon una. Et super terminum Simeonis, a plaga Orientali usque ad plagam Occidentalem, Issachar una. Et super terminum Issachar, a plaga Orientali usque ad plagam occidentalem, Zabulon una. Et super terminum Zabulon a plaga Orientali usque ad plagam maris, Gad una. Et super terminum Gad ad plagam Austri in Meridie, et erit finis de Thamar usque ad aquas contradictionis Cadès; hæreditas contra mare magnum. Hæc est terra quam metiemini (*Pulg. metietis in sortem*)

tribus Israel, et hæc partiones earum, ait Dominus Deus. » *Ezech. XLVIII, 23 et seq.* Quod in quinque et septem tribubus semper in fine ponitur « una, » subintelligitur vel pars, vel possessio, vel hæreditas : licet Aquila et Symmachus interpretentur genere neutrali *ἡ πόλις*, quod significat « terminum. » Illudque breviter attendendum, in extrema quinque tribuum, tribum Gad, quæ in priori descriptione fuit trans Jordanem, poni in eam partem quam prius Judas tenuit, ad plagam videlicet Austri in meridie, et esse terminum de Thamar usque ad aquas contradictionis Cadès, hæreditatem contra mare magnum : Thamar ipsam, de qua jam diximus, quam nunc Palmyram, vocant, et olim a Salomone constructa est; palma enim Hebræo sermone Thamar appellatur, et ab eo quod ibi palmeta sint plurima, quidam putant hoc sortitam vocabulum. Quodque sequitur : « Usque ad aquas contradictionis Cadès, hæreditas contra mare magnum, » pro quo LXX transtulerunt : « De Theman et aqua Mariboth (*Al. Mariboth*) Cadès, hæreditas usque ad mare magnum, » illud est observandum in Hebraico eundem sermonem *NÉHÉLA* (נְהֵלָה) quia ambiguus sit, et « hæreditatem sonare et torrentem; » et hic magis « torrentem » accipi debere, quam « hæreditatem. » Iste enim torrentis qui ingreditur mare magnum Rhino-

se jetté dans la grande mer à Rhinocorura, comme nous l'avons déjà dit. Cadès, appelée Cadès-Barné dans Josué, est dans le désert qui s'étend jusqu'à la ville de Pétra. Mariboth, qui veut dire de la contradiction, n'est pas un nom de lieu, comme plusieurs le croient, mais un qualificatif des eaux, dans lesquelles le peuple fut en contradiction avec le Seigneur et Moïse offensa Dieu, comme le dit le psaume : « Ils irritèrent Dieu aux eaux de contradiction et Moïse fut châtié à cause d'eux. » *Psal. CV, 32.* Tout l'héritage de la terre sainte vers la région australe près des frontières d'Égypte, se termine au torrent de Rhinocorura. Gad voulant dire tentation, dans son partage, nous passons des palmiers jusqu'aux eaux de contradiction et à Cadès, qui veut dire sainte, afin que nous entendions que, même après la victoire sur le monde, nous devons être toujours vigilants, toujours dans la crainte, nous souvenant de cette maxime : « La vie de l'homme sur la terre est une épreuve, » *Job. VII, 1*, arriver à la sainteté et milieure de la lutte contre nos adversaires, et remporter la victoire pour contempler de près le torrent plein des eaux des pluies.

« Voici les sorties de la ville : du côté du septentrion, vous mesurerez quatre mille cinq cents mesures. Les portes de la ville prendront leurs noms des tribus d'Israël. Trois portes au

septentrion : la porte de Ruben, la porte de Juda et la porte de Lévi. Et vers le côté de l'orient, quatre mille cinq cents mesures, et il y aura aussi trois portes : la porte de Joseph, la porte de Benjamin et la porte de Dan. Et vers le côté du midi, vous mesurerez quatre mille cinq cents mesures, et il y aura trois portes : la porte de Siméon, la porte d'Issachar et la porte de Zabulon. Et vers le côté de l'occident, quatre mille cinq cents mesures, et trois portes : la porte de Gad, la porte d'Asér et la porte de Nephthali. Tout le circuit de cette ville sera de dix mille mesures, et de ce jour elle s'appellera : Le Seigneur est là. » *Ezech. XLVIII, 30 et seq.* Le texte nous avait déjà dit que le périmètre de la ville, pour chaque côté du carré, était de quatre mille cinq cents roseaux, qui font dix-huit mille trois cent quarante pas. Maintenant, nous apprenons aussi que pour chaque côté, c'est-à-dire pour onze mille quatre-vingt-cinq pas, il y a trois portes, appelées *dixades* par Aquila, Symmaque et Théodotion, *diezboles* par les Septante, et sorties de la ville dans ma traduction. Remarquons d'abord en peu de mots dans quel ordre les tribus sont campées autour du tabernacle : A l'orient, Juda, Issachar et Zabulon, fils de Lia; au midi, Ruben, Siméon et Gad, les deux premiers fils de Lia, et le troisième, de Zepha, servante de Lia; à

corura, ut ante jam diximus. Cades autem quæ in libro Josue appellatur Cades Barne, in deserto sit, quod extenditur usque ad urbem Petram; Mariboth vero interpretatur contradictionis, non vocabulum loci est, ut plerique æstimant, sed aquarum, in quibus populus Domino contradixit et Moyses offendit Deum, dicitur Psalmo : « Tentaverunt eum ad aquam contradictionis, et afflictus est Moyses propter eos. » *Psal. CV, 32.* Omnisque terræ sanctæ hæreditas ab Australi plaga juxta terminos Egypti, Rhinocorura et torrente finitur. Et quia « Gad » interpretatur « tentatio, » in possessione ejus de palmis transitum ad aquas contradictionis usque « cades, » quæ interpretatur « sancta, » ut intelligamus nos etiam post victoriam mundi debere esse sollicitos, et semper in metu et recordari illius versuculi : « Tentatio est vita hominum super terram, » *Job. VII, 1*, et ad sanctitatem, adversariis inimicis, pugnantibus, pervenire, sic que obtinere victoriam, et vicino torrentem plenum imbrum contemplantur.

« Et egressus civitatis : a plaga Septentrionali quingentos et quatuor millia mensurabis. Et portæ civitatis ex hominibus (*Al. omnibus; Pulg. in nominibus*) tribuum Israel. Portæ tres a Septentrione,

porta Ruben, una; porta Jude, una; porta Levi, una. Et ad plagam Orientalem quingentos et quatuor millia, et portæ tres : porta Joseph, una; porta Benjamin, una; porta Dan, una. Et ad plagam Meridianam quingentos et quatuor millia metietur, et portæ tres : porta Simeonis, una; porta Issachar, una; porta Zabulon, una. Et ad plagam Occidentalem quingentos et quatuor millia, et portæ eorum tres : porta Cad, una; porta Aser, una; porta Nephthali, una. Per circuitum decem et octo millia, et nomen civitatis ex illa die. Et Dominus ibidem. » *Ezech. XLVIII, 30 et seq.* De ambitu civitatis, quod per latera singula in quadrum quatuor millia quingentos calamos habuerit, præteritus sermo narravit, qui faciunt decem et octo millia calamorum, ut in præsentis capitulo quoque positum est, id est, quadraginta quatuor millia passuum, et trecentos quadraginta passuum. Nunc scribitur per singula latera, hoc est, per undecim millia passuum et octoginta quingentos passuum, ternas fuisse portas, quas Aquila, Symmachus et Théodotion *ἐκείθεν*, LXX *ἐκείθεν* vocant, non interpretati sumus, « egressus » et « exitus » civitatis. Illudque primum breviter admonendum, easdem portas in circuitu tabernaculi ita castametatas, ut ad Orientem fuerit Judas, Issachar et



l'occident, Ephraïm et Manassés et Benjamin, les deux fils de Rachel, puisque la tribu de Joseph, à la place de celle de Lévi attachée aux sacrifices, a formé les deux tribus d'Ephraïm et Manassés; au nord, Dan, Aser et Nephthali, dont le premier et le troisième étaient fils de Bala, servante de Rachel, et le second, fils de Zelpha, servante de Lia, et qui sont relégués au nord comme peu de nobles, parce qu'ils étaient nés de servantes qui se portaient envie. Voilà ce que dit le livre des nombres dans la description du tabernacle faite par la bouche de Moïse sur l'ordre de Dieu. Mais notre cité, qui est la cité du grand roi, dont l'architecte et le fondateur est Dieu et que le Psalmiste chante en ces termes: « Ne dira-t-on point à Sion: L'homme est né dans elle, et le Très-Haut l'a fondée? » *Psalm.* lxxxvi, 5, a un autre établissement des tribus dans la terre sainte, une autre mesure de la ville, un autre ordre du partage et des régions de chaque tribu. Trois portes ou sorties de la ville sont d'abord opposées à la région de l'Aquilon, celles de Ruben le premier-né, de Juda la souche de la race royale, et de Lévi sur le nom de qui il n'a été rien dit dans la délimitation du tabernacle et des lieux saints par Moïse afin que, possédant le droit d'aînesse comme race royale et sacerdotale, nous méprisions les froids de l'Aquilon. En second lieu, à

Zabulon, filii Dîæ, et ad Meridiem, Ruben, Simeon, Gad, duo filii Liæ, et tertius filius Zelphæ ancillæ Liæ; ad Occidentem vero Ephraïm et Manasses, et Benjamin, duo videlicet filii Rachelis, quia Joseph pro tribu Levi, quæ sacrificiis deputata est in duas tribus Ephraïm et Manasse divisa est; ad Aquilonem autem Dan, et Aser, et Nephthali, quorum primus et tertius filii sunt Balæ ancillæ Rachelis, secundus filius Zelphæ ancillæ Liæ ignobiles, et ad Aquilonem positi, quippe qui ex ancillarum inter se dissidentium stirpe generati sint. Hoc juxta Numerorum librum, et descriptionem tabernaculi, quæ, jubente Deo, Moysi ora dictata est. Nostra verò urbs, quæ est civitas magni regis, ejus architectus et conditor est Deus, de qua et Psalmista canit: « Numquid Sion dicit homo: Et homo natus est in ea, et ipse fundavit eam Alissimus? » *Psalm.* lxxxvi, 5, aliam habet urbem in terra sancta descriptionem, et mensuram urbem in possessionis ordine, et plagas tribuum civitatis et possessionis ordinem, et plagas tribuum singularum. Primum enim plagæ Aquilonis opponuntur tres portæ, sive exitus civitatis, quorum est primogenitus Ruben, et Judas regis stirpis auctor, et Levi super ejus nomine in tabernaculo et sacrorum descriptione nil dictum est; ut primogenita possidentes, quasi genus regale et sacerdotale.

l'orient, il y a Joseph, Benjamin et Dan, les deux fils de Rachel, et un fils de sa servante Bala. Puis au midi, nous trouvons Siméon, Issachar et Zabulon, tous trois fils de Lia. Enfin, à l'occident, il y a Gad, Aser et Nephthali, les deux premiers fils de Zelpha, servante de Lia, et le troisième, fils de Bala, servante de Rachel. « Qui est sage pour comprendre ces merveilles, qui a l'intelligence pour les pénétrer? Car les voies du Seigneur sont droites et les justes y marcheront sûrement, mais les violateurs de la loi y périront. » *Ose.* xiv; 10. Ces douze portes ou sorties, je les crois attribuées, sous les noms des Apôtres et des patriarches, à chacune des tribus, selon la qualité des mérites et des vertus. Ces douze portes, l'Apocalypse les appelle plus clairement douze fruits, *Apoc.* xxii, et plusieurs témoignages des saintes Ecritures y ont trait. Il est nécessaire aussi que cette cité ait dix-huit mille roseaux de circuit; c'est sous ce nombre que la loi naturelle est rapportée, dans le psaume dix-huit, et la grâce de l'Evangile décrite, loi et grâce qui ont fondé l'Eglise ou la ville du sauveur. Le nom lui-même de la ville ne sera plus comme autrefois Jérusalem, qui veut dire vision de paix; il sera ADONAI SAMA, en latin: « Le Seigneur est là même, » et il ne s'en éloignera jamais, comme il s'éloigna de son premier peuple, quand il dit à ses disci-

Aquilonis frigora, contemnamus. Secundo vero ad Orientem est Joseph, Benjamin et Dan, ambo filii Rachel, et unus Balæ ancillæ ejus. Ad Meridiem vero Simeon, Issachar et Zabulon, qui tres Liæ filii sunt. Porro ad Occidentem Gad, Aser et Nephthali, quorum priores duo filii Zelphæ sunt ancillæ Liæ, tertius filius Balæ ancillæ Rachelis. « Quis sapiens et intelligit hæc? intelligens et cognoscat ea? Quia rectæ viæ Domini, et justè ambulabunt in eis; prævaricatores vero corruent in illis. » *Osee.* xiv, 10. Has duodecim portas, sive exitus, pro qualitate meritorum atque virtutum singulis tribubus sub apostolicis et patriarcharum nominibus arbitror delegatas; de quibus et in Apocalypsi Joannis aperit scriptum, *Apoc.* xxii, et multa divinarum Scripturarum sacramenta testantur. Et necesse est, ut talis civitas decem et octo millium per circuitum teneat calamorum; sub quo numero, et in duodevigesimo psalmo lex naturalis est scripta, gratiaque Evangelii describitur, quibus Ecclesia, id est, urbs Salvatoris extructa est. Nomen quoque ipsius civitatis nequaquam erit, ut prius « Jerosolyma, » quæ interpretatur « visio pacis, » sed ADONAI SAMA (*Ad. Adonaisax et Adonaisamia*) (*אדוני שמו*) quod in Latinum sermonem vertitur, Dominus ibidem, » qui

ples: « Levez-vous, allons-nous-en d'ici; » *Joan.* xiv, 31; et aux Juifs: « Votre maison vous sera laissée déserte. » *Math.* xxiii, 38. Il la possèdera éternellement en partage, et lui-

même sera le partage de cette cité, selon la promesse faite à ses disciples: « Soyez certains que je serai toujours avec vous jusqu'à la fin des siècles. » *Math.* xxviii, 20.

sedat nunquam ab ea, ut a priori populo ante discessit dicens ad discipulos: « Surgite, abeamus hinc; » *Joan.* xiv, 31; et ad Judæos: « Relinquetur vobis domus vestra deserta: » *Math.* xxiii, 38: sed

æternam habebat possessionem, et sit ei ipse possessio, fisdem discipulis repromittens: « Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi. » *Math.* xxviii, 20.

FIN D'EZECHIEL.